



DIRECTION GENERALE  
DES INFRASTRUCTURES  
ET DE L'AMENAGEMENT

DIRECTION DES ROUTES

Service Exploitation et Sécurité Routière

Dossier suivi par :

M. Xavier DOMANIECKI – 02 97 54 83 60

mail : xavier.domaniecki@morbihan.fr

fax : 02 97 54 83 80

MAIRIE de PONT-SCORFF COURRIER BORDEREAU DE DIFFUSION	
MAIRE	a.
D.G.S.	
Mme POTHIER	
Mr AULNETTE	
Mme GUEHO	
Mr ARDEVEN	
Mme LE NORCY	
Mr MOELLO	
Mr LORIENT	
Comptabilité/RH	
Urbanisme	0
Services Techniques	
Affichage	
A. TOUATI	X

Vannes, le 03 octobre 2016

Courrier Arrêté  
18 OCT 2016  
Mairie PONT-SCORFF

**Monsieur Pierrick NEVANNEN**

**Maire de PONT-SCORFF**

**Mairie**

**4, place de la Maison des Princes**

**CS 84003**

**56620 PONT-SCORFF**

## Objet : Elaboration du P.L.U

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 9 Août 2016, vous m'avez transmis le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et je vous en remercie.

Ce projet appelle deux observations de la part du Département :

*Emplacements réservés n°5a-b-c-d « création d'une voie verte pour les circulations douces » :*  
Depuis la perte de compétence dans ce domaine, liée à la loi « NOTRE », ce projet ne fait plus partie des projets inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement du Département. Il n'y a donc pas lieu d'inscrire d'emplacement réservé au nom du département du Morbihan.

*Orientations d'Aménagement et de Programmation n°1, 2 et 4 :*

Les projets d'aménagement des accès aux RD 6, 26 et 306 devront faire l'objet d'un avis des services techniques départementaux en tant que gestionnaire de voirie (sécurité sur RD).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,  
Le directeur général des infrastructures et de  
l'aménagement*

  
**Patrick BOURRU**